Numéro	DL230908-MC01
Nature de l'acte	Délibération
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Objet	Modification du tableau des effectifs et renouvellement de contrat de projet



VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 21 septembre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents:

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents:

- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Soufiane KOUJIL ayant donné procuration à Madame Davina DABYSING
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 32 Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation et affichage : 15 septembre 2023

Date de publication délibération : 29 septembre 2023 Date de transmission au Contrôle de Légalité : 29 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230921-DL230908-MC01-DE Date de réception préfecture : 29/09/2023

Numéro	DL230908-MC01	
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	1/2

IV. PERSONNEL

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE PROJET

Modification du tableau des effectifs

En avril dernier, la responsable du pôle adulte famille au sein du centre socioculturel du Phare de l'Ill, agent contractuel en CDI, a indiqué à la collectivité sa volonté de démissionner.

Le jury organisé pour pourvoir à son remplacement a retenu la candidature d'une fonctionnaire titulaire du grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle. Aucun poste de ce grade n'étant actuellement disponible dans le tableau des effectifs, il est nécessaire de le créer pour permettre ce recrutement.

Cette création sera compensée par la suppression d'un poste au grade d'assistant socio-éducatif qui sera proposée, après consultation du comité social territorial, lors de la prochaine délibération fixant le tableau des effectifs de la collectivité.

2. Renouvellement d'un emploi de chargé de mission ferme urbaine et transition écologique par le biais d'un contrat de projet

L'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique (ex article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) autorise le recrutement d'agent contractuel de droit public pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans. Ce poste n'a pas vocation à se substituer à un emploi permanent de la collectivité et son échéance correspond à la réalisation du projet ou de l'opération.

Par délibération du 19 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création, par cette voie, d'un emploi de chargé de mission ferme urbaine et transition écologique chargé de mener à bien le projet municipal de ferme urbaine et de poursuivre la transition écologique de la collectivité, notamment en proposant une stratégie environnementale transversale.

Cet emploi n'avait toutefois été créé que pour une durée de trois ans, durée estimée à l'époque pour la réalisation de ces projets.

Numéro	DL230908-MC01		
Matière	4.1.Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	7	2/2

Or, il s'avère que ceux-ci sont à ce jour toujours en cours de réalisation. Il est donc proposé de renouveler cet emploi, actuellement occupé, pour une nouvelle période de trois ans, correspondant à la durée maximale autorisée de six ans.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le tableau des effectifs,

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- de créer un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle et de modifier le tableau des effectifs en conséquence;
- de renouveler pour une durée de trois ans, l'emploi de chargé de mission ferme urbaine et transition écologique, emploi à temps complet créé sur la base des dispositions de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique (contrat de projet);
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME